



**Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

mercredi, 08.10.2025 à 19.00 heures

à la salle des séances à L-7640 Christnach, 7, Fielserstrooss,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance à huis clos

2025-06-01 Affaire de personnel communal ;

Séance publique

2025-06-02 Projet de modifications ponctuelles du plan d'aménagement général de la commune de Waldbillig (PAG) ;

2025-06-03 Projet de réaménagement des alentours de la maison communale en extension au centre de Waldbillig ;

2025-06-04 Résolution relative à la sortie du nucléaire et au développement des énergies renouvelables ;

2025-06-05 Modifications budgétaires ordinaires ;

2025-06-06 Règlement-taxe sur les résidences secondaires ;

2025-06-07 Confirmation d'un règlement temporaire de circulation ;

2025-06-08 Décision sur le nombre de chambres à réserver dans le cadre du projet d'extension du CIPA Junglinster ;

2025-06-09 Concessions des cimetières de Waldbillig, Christnach et Haller ;

2025-06-10 Décision de principe concernant les pourparlers du collège échevinal avec le baron de Schorlemer au sujet d'un éventuel aménagement d'un chemin multifonctionnel ;

2025-06-11 Approbation de deux actes de vente ;

2025-06-12 Plan de gestion annuel des forêts communales ;



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

- 2025-06-13 Exercice du droit de préemption concernant des parcelles sises à Waldbillig ;
- 2025-06-14 Demande de morcellement d'un terrain sis à Christnach;
- 2025-06-15 Demandes de subside ;
- 2025-06-16 Divers ;

Christnach, le 2 octobre 2025

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

La secrétaire,

Andrée Henx-Greischer

Martine Dimmer

